

Villes et Villages Fleuris

Palmarès
départemental
2024

Un label
en faveur de
la qualité de vie et
du développement
durable



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Yvelines
Le Département

SOMMAIRE

4

Communes engagées dans le label Villes et Villages Fleuris et Trophées Yvelinois

5

Villes et Villages Fleuris, un label de qualité de vie au service de l'attractivité du territoire

6

Antoine Jacobsohn, invité d'honneur de la cérémonie 2024 du Label Villes et Villages Fleuris

7

Palmarès 2024 Villes et Villages Fleuris, des pétales et des trophées pour récompenser les villes candidates

8

Nouveau ! Un jury départemental enthousiaste et expérimenté, désormais organisé en 4 collèges !

10

Être inscrit dans le label Villes et Villages Fleuris, c'est bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année



Les Yvelines : un territoire d'excellence, entre nature et qualité de vie

Terre de contrastes, les Yvelines incarnent un équilibre unique entre dynamisme et innovation, nature et qualité de vie où l'humain et l'environnement se renforcent mutuellement. À travers le label **Villes et Villages Fleuris**, nous avons voulu mettre en lumière cette harmonie en soutenant les communes qui, chaque jour, œuvrent pour offrir à leurs habitants un cadre de vie agréable et tourné vers les défis environnementaux qui sont les nôtres.

Cette année, le Département franchit une étape significative en renforçant son engagement pour le développement de pratiques toujours plus durables, solidaires et respectueuses de l'environnement. L'obtention, pour la 3^e fois, du label **Département Fleuri** est une preuve tangible du travail et de l'engagement des élus, des agents et des communes, tous mobilisés pour valoriser nos espaces naturels.

Le Département des Yvelines souhaite désormais aller plus loin en sensibilisant les habitants à ces pratiques. Chacun peut devenir acteur de cette démarche collective. Avec le nouveau concours « Nature en ville », qui valorisera les initiatives locales qui s'inscrivent dans une dynamique durable, nous avons l'ambition de faire des Yvelines un modèle en matière de respect de l'environnement et des équilibres qui font des Yvelines un département dans lequel il fait bon vivre.

Le palmarès départemental des Villes et Villages fleuris récompense, à travers plusieurs trophées thématiques, celles et ceux qui contribuent activement à cette dynamique. Nous adressons nos sincères remerciements aux communes et à leurs équipes. Ensemble, nous continuerons à faire des Yvelines un département modèle, où la nature est non seulement préservée, mais aussi partagée et mise à l'honneur.

Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Vice-Présidente du Département des Yvelines,
Présidente du Jury départemental Villes et Villages Fleuris

Pierre BÉDIER

Président du Département des Yvelines

Communes engagées dans le label Villes et Villages Fleuris et Trophées Yvelinois



125 communes
(sur 259 engagées)
dans la démarche
Villes et Villages Fleuris

76 communes
labellisées de 1 à 4 Fleurs



Villes et Villages Fleuris, un label de qualité de vie au service de l'attractivité du territoire

Pourquoi le Département encourage-t-il les communes à s'inscrire dans le label Villes et Villages Fleuris ?

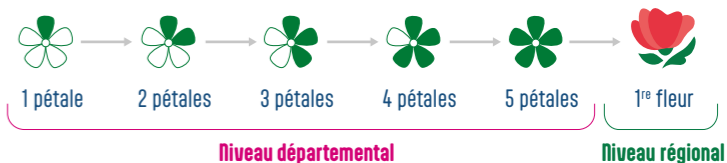
Depuis plus de 40 ans, le Département des Yvelines invite et aide les communes à obtenir le label Villes et Villages Fleuris en raison de l'engagement environnemental que ce label représente et des bénéfices qu'il procure en matière de qualité de vie, de préservation de la biodiversité, de développement du tourisme et de l'économie locale, et de renforcement du lien social.

Qui peut participer au label Villes et Villages Fleuris et aux Trophées Yvelinois ?

Toutes les communes, rurales ou urbaines, peuvent s'inscrire dans la démarche Villes et Villages Fleuris.

Comment fonctionne le label ?

Le Département délivre les pétales qui s'échelonnent de 1 à 5. Quand une commune atteint 5 pétales, le Département la propose à l'obtention de la 1^{re} fleur délivrée par la Région. Tout au long de l'année, le Département accompagne les communes, les visite, les conseille et les forme dans une logique d'amélioration continue.



Que sont les Trophées Yvelinois ?

Les Trophées Yvelinois sont une création du Département des Yvelines. Ils ont vocation à encourager les communes, labellisées ou non, à valoriser la gestion et la qualité de leurs espaces publics, le savoir-faire de leurs équipes municipales redoublant d'initiatives originales, durables et respectueuses de l'environnement, à développer la biodiversité et la nature en ville avec la participation des habitants.

6 bonnes raisons de se lancer dans le label :

1. Améliorer la qualité de vie des habitants
2. Agir en faveur de l'écologie et de l'environnement
3. Promouvoir l'image, l'attractivité et l'accueil de la commune
4. Développer l'économie locale
5. Développer des démarches participatives et de lien social
6. Bénéficier de l'accompagnement, des conseils et des formations délivrés par le Département

Les Yvelines, seul département francilien labellisé « Département Fleuri »

Grâce à son dynamisme, à la qualité de ses actions de valorisation et d'animation du label, le Département des Yvelines, labellisé « Département fleuri » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris depuis 2013, a renouvelé son label cette année.



© DPlowy



© CD78

PORTRAIT

Antoine Jacobsohn, Invité d'honneur de la cérémonie 2024 du label Villes et Villages Fleuris

Chargé d'enseignement et de recherche à l'École nationale supérieure de paysage – le Potager du Roi à Versailles, Antoine Jacobsohn est cette année la personnalité mise à l'honneur par le Département des Yvelines.

Après des études d'agronomie à Cornell University aux États-Unis, Antoine Jacobson a poursuivi sa formation en France et travaillé sur l'histoire de la production et de la consommation alimentaire à l'Université Paris 8 et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Il a participé à l'Inventaire du patrimoine culinaire de la France, se concentrant sur les fruits et les légumes, a longtemps travaillé dans une ferme dans le département du Tarn et a été responsable de la bibliothèque de la Société nationale d'horticulture de France.

Directeur du Potager du Roi, site historique de l'École nationale supérieure de paysage, de 2007 à 2023, il y est aujourd'hui chargé d'enseignement et de recherche. Ses cours portent sur la reconnaissance des végétaux, l'histoire de l'art des jardins et la conception-gestion des aires de jeux. Ses travaux de recherche explorent les relations entre l'histoire des plantes et les pratiques contemporaines de production et de consommation, ainsi que les effets du changement climatique sur les pratiques de conservation des jardins historiques.

Palmarès 2024 Villes et Villages Fleuris Des pétales et des trophées pour récompenser les villes candidates

Les pétales yvelinois

Tout au long de l'année, le Jury a visité les communes candidates afin de les évaluer en s'appuyant sur la grille d'évaluation du label définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le jury attribue des niveaux allant de 1 à 5 pétales, en tenant compte de la dimension du territoire (cf catégories), de sa population et de ses spécificités, ainsi que des conditions climatiques.

Cette année, 2 communes ont participé pour la première fois au label, et 9 autres ont candidaté pour l'obtention de pétales supplémentaires.

Pour ses classements, le Jury **Villes et Villages Fleuris** a réparti les communes yvelinoises en 4 catégories :

- 1^{re} catégorie** : moins de 1 000 habitants
- 2^e catégorie** : de 1 001 à 6 000 habitants
- 3^e catégorie** : de 6 001 à 15 000 habitants
- 4^e catégorie** : plus de 15 000 habitants

1 ^{re} CATÉGORIE	2 ^e CATÉGORIE
Fontenay-Mauvoisin 🌸 ↗	Méré 🌸 ↗ (présentation à la 1 ^{re} fleur)
Breuil-Bois-Robert 🌸	La Queue-Lez-Yvelines 🌸
Évecquemont 🌸 ↗ (présentation à la 1 ^{re} fleur)	Gambais (1 ^{re} participation) 🌸
La Boissière-École 🌸 ↗	Morainvilliers 🌸
	Saint-Arnoult-en-Yvelines 🌸 ↗
	Jouars-Pontchartrain (1 ^{re} participation) 🌸
	Flins-sur-Seine 🌸



Coup de cœur du jury
Verneuil-sur-Seine

Prix du jardinier
Flins-sur-Seine

Les Trophées Yvelinois

Les Trophées Yvelinois accompagnent le label Villes et Villages Fleuris. Ils s'adressent à toutes les communes, labellisées ou non.

	1 ^{re} CATÉGORIE	2 ^e CATÉGORIE	3 ^e CATÉGORIE	4 ^e CATÉGORIE
Trophée du cimetière naturel	Sailly	Raizeux	Le Perray-en-Yvelines	
Trophée du jardin partagé			Montesson	Saint-Germain-en-Laye
Trophée de l'arbre (valorisation du patrimoine arboré)		Cresprières	Buc	
Trophée de la valorisation patrimoniale et paysagère	Neauphlette	Chevreuse	Epône	
Trophée de la nature en ville et de l'écologie urbaine	Montchauvet	Porcheville	Montesson	





L'ensemble des membres du jury réuni chez le pépiniériste Poullain, à la Queue-lez-Yvelines, en novembre 2023 © B.Charpentier



Visite du Jury à La-Queue-Lez-Yvelines, le 28 juin 2024 © CD 78



8 Visite du Jury à Méré, le 28 juin 2024 © CD 78

Nouveau! Un jury départemental enthousiaste et expérimenté, désormais organisé en 4 collèges

Le jury, présidé par Pauline Winocour Lefevre, Vice-Présidente du Département des Yvelines, est composé de 39 membres régulièrement renouvelés. Une nouveauté cette année : la répartition des membres du jury en quatre collèges, reflétant une diversité d'expertises et d'expériences en lien avec les valeurs portées par le label Villes et Villages Fleuris.

- **Collège institutionnel** : composé d'élus yvelinois et de représentants de partenaires publics.
- **Collège associatif** : composé de membres et représentants d'associations actives dans les domaines du paysage, de l'environnement, de l'horticulture et du tourisme.
- **Collège grand public** : composé de représentants de la société civile ayant une expertise en paysage, environnement ou horticulture, acquise à titre amateur ou professionnel.
- **Collège technique** : composé d'agents publics et de salariés du secteur privé spécialisés dans les domaines du paysage, de l'environnement, de l'horticulture et du tourisme.

Chaque année, les membres du jury parcourent les Yvelines pour découvrir et évaluer les actions menées par les communes. Leurs conseils, prodigués lors des visites et tout au long de l'année, permettent aux communes de progresser dans leur gestion environnementale, leur valorisation paysagère et l'embellissement de leur cadre de vie.

Composition du jury

COLLÈGE INSTITUTIONNEL

1. **Pauline WINOCOUR LEFEVRE**, Vice-Présidente du Département des Yvelines, Présidente du Jury départemental des Villes et Villages Fleuris,
2. **Marie-Hélène AUBERT**, Vice-Présidente du Département des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas,
3. **Nicole BRISTOL**, Vice-Présidente du Département des Yvelines, Maire de Montesson,
4. **Laurence BOULARAN**, Conseillère départementale,
5. **Josette JEAN**, Conseillère départementale, Maire de Condé-sur-Vesgre,
6. **Daniel LEVEL**, Maire délégué de Fourqueux, Membre du Jury régional d'Île-de-France et du Jury national des Villes et Villages Fleuris,
7. **Daniel MAUREY**, Maire de Boinville-en-Mantois, Membre du Jury régional d'Île-de-France et du Jury national des Villes et Villages Fleuris,
8. **Agnès TABARY**, Adjointe au Maire de Crespières,
9. **Laure ARNOULD**, Adjointe au Maire de Chevreuse,
10. **Martine BOURGEOIS**, Adjointe au Maire de Neauphlette.

COLLÈGE ASSOCIATIF

11. **Nathalie NORMAND**, Professeur et concepteur de Jardins, représentant l'Association des Jardiniers de France,
12. **Gilles BECQUER**, Association Hortis, Jardinier en chef du Château de Malmaison et Bois-Préau (92),
13. **Jacques RAUH**, Association Hortis, ancien directeur des parcs et jardins de la commune de Meudon (92),
14. **Bernard DESMARIS**, Association Hortis, enseignant en travaux paysagers – Lycée horticole de Meudon (92),
15. **Hang DEFAUX**, Association Jardin Passion Partage, Guyancourt,
16. **Michel ZOURBAS**, Association ARBRES,
17. **Juliette ROLLÈS**, Association Paradeisos Jardins européens,
18. **Jean-Luc PASQUIER**, Association Le jardin de Félix,
19. **Soazig GUENEDAL**, Association Jardins familiaux des Castors de Buc, chef d'entreprise.

COLLÈGE GRAND PUBLIC

20. **Françoise SIMON**, Membre du Jury régional d'Île-de-France des Villes et Villages Fleuris,
21. **Martine RICHARD**, Ancienne Animatrice départementale du label Villes et Villages Fleuris,
22. **Loïc THIMON**, Ambassadeur Destination Yvelines,
23. **Marc BOUILLON**, Pépiniériste, jardinier, spécialiste des bambous,
24. **Robert GRONOFF**, Jardinier et agroécologue amateur,
25. **Nadine HABIB**, Personne qualifiée, jardinière amatrice,
26. **Daniel HABIB**, Personne qualifiée, jardinier amateur, spécialiste des rosiers et arbres fruitiers,
27. **Michel HAUBERT**, Retraité du service Espaces verts de la commune de Maurepas,
28. **Colette ITHEN**, Jardinière amatrice.

COLLÈGE TECHNIQUE

29. **Elisa BARBIER**, Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles-de-Seine,
30. **Hervé SAILLET**, Directeur du CAUE 78, Architecte,
31. **Hugo DECOUX**, Paysagiste-conseiller, CAUE 78,
32. **Charlie GRIGGIO**, Personne qualifiée, créateur du parc des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine,
33. **Rachel BEVENOT**, Paysagiste, commune de Conflans-Sainte-Honorine,
34. **Sylvain PARROT**, Responsable Patrimoine arboré, Château de Versailles,
35. **Christophe JARRY**, Président du Cercle des Horticulteurs d'Île-de-France – "Horticologiste",
36. **Jean-Emmanuel PASZKO**, Directeur de l'Agence IngénierY,
37. **Philippe POUILLAIN**, Gérant de la société Domaine Poullain,
38. **Thibault GUYON**, Chef de projet, référent technique Villes et Villages Fleuris,
39. **Coralie LEDUC**, Chargée de mission tourisme durable, animatrice Villes et Villages Fleuris.



Être inscrit dans le label Villes et Villages Fleuris
c'est bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'année

Chaque commune qui s'engage dans le label Villes et Villages Fleuris peut bénéficier du soutien du Département qui propose un catalogue d'offres diversifiées : assistance technique, formations, visites découvertes.

Un accompagnement technique personnalisé

Que votre commune soit déjà labellisée ou en début de démarche, elle peut bénéficier d'un accompagnement technique sur mesure. Pour en faire la demande, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse : villesetvillagesfleuris@yvelines.fr.

Chaque année, une dizaine de communes pourra profiter de cet accompagnement, avec une priorité accordée dans l'ordre suivant :

1. Les communes nouvellement engagées (0 à 2 pétales)
2. Les communes n'ayant jamais bénéficié de cet accompagnement
3. Les projets techniquement complexes.

Cet accompagnement se concrétisera par une visite communale, réalisée par une équipe technique composée de membres du jury et de professionnels partenaires, selon les objectifs définis lors de l'inscription et la disponibilité des experts.



Des formations pour monter en compétence sur les aménagements durables

Chaque année, le Département propose aux communes des formations gratuites sur les aménagements et pratiques durables dans les espaces publics. Destinées aux élus, cadres et techniciens, ces sessions visent à renforcer les compétences des services espaces verts. Ces formations sont particulièrement prisées, tant pour l'expertise technique qu'elles apportent que pour les échanges enrichissants entre participants.

Formation : Gestion différenciée des espaces verts

Dates : 12 et 13 décembre 2024 – Guyancourt

Participez à deux journées de formation théorique et pratique consacrées à la gestion différenciée des espaces verts communaux. Vous découvrirez un large éventail de méthodes et d'outils disponibles à travers des études de cas et des exercices pratiques.

Les visites Décou'Verte : Partager, Inspirer, Transmettre

Depuis 2017, le Département propose les visites «Décou'Verte en Yvelines» avec un objectif clair : faire connaître et valoriser les initiatives locales. Ces visites sont avant tout un espace de partage d'expériences, d'idées et de bonnes pratiques.

Elles invitent les élus et les techniciens à aller plus loin dans leurs projets, en s'inspirant de réalisations paysagères remarquables et en les transposant sur leur territoire.

De nouvelles visites « Décou'Verte » et formations seront organisées en 2025 qui vous permettront de découvrir deux sites remarquables :

- ASTREDHOR à Chambourcy, un centre d'expertise horticole innovant,
- La cour oasis du Collège Samuel Paty (anciennement Bois d'Aulne) à Conflans-Sainte-Honorine, un exemple d'aménagement durable et apaisé.

Ces visites illustrent l'engagement du Département à promouvoir des initiatives locales exemplaires, sources d'inspiration pour les élus et techniciens des Yvelines.

Les dates et informations détaillées seront communiquées dans la prochaine newsletter (voir ci-dessous) ou accessibles sur le site internet destination-yvelines.fr, rubrique Espace Pro - Villes et Villages Fleuris.

Pour recevoir la newsletter Villes et Villages Fleuris, inscrivez-vous en envoyant un mail à : villesetvillagesfleuris@yvelines.fr





Département des Yvelines - Photos : Couverture © iStock - Intérieur © Nicolas DUBOIS (sauf mention contraire)

Contact

Coralie LEDUC

Animatrice du label Villes et Villages Fleuris

Port. : 07 61 12 11 39

Mail : cleduc@yvelines.fr

Destination-yvelines.fr/villes-et-villages-fleuris



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Yvelines
Le Département